Rwanda - L'ONU réduit sa présence au strict minimum

Afsané Bassir Pour

Le Monde, 23 avril 1994, page 5

Une fois de plus, les Nations unies se trouvent en situation d'échec. Incapable de faire face à la vague d'extrême violence qui sévit depuis deux semaines, le Conseil de sécurité a décidé, tard dans la nuit du jeudi 21 avril, de retirer la plus grande partie des personnels de l'ONU au Rwanda, à l'exception du représentant spécial du secrétaire général et de 270 militaires et civils.

Cette décision du Conseil intervient au terme d'un débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine qui a abouti à une résolution renforçant les effectifs de l'ONU dans ce pays. Le représentant du Rwanda, membre du Conseil de sécurité, a accusé ce dernier de pratiquer une politique « à deux poids, deux mesures ».

« Le peuple rwandais se sent complètement abandonné », a déclaré l'ambassadeur Jean-Damascène Bizimana. Selon lui, il aurait fallu au contraire accroître les moyens de l'ONU dans son pays. Un premier projet de résolution rédigé par les pays non alignés demandait effectivement le renforcement des moyens de l'ONU alors que Washington suggérait l'abandon total. Les protestations des pays africains membres du Conseil (Nigéria, Djibouti, Rwanda) ont obligé le se-

crétaire général à ajouter l'option du renforcement de la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda).

La décision du Conseil est fondée sur le rapport du secrétaire général dans lequel celui-ci proposait trois options : le retrait total de la MINUAR, un renforcement massif des troupes de l'ONU ou une réduction calculée au plus juste de ses personnels. Les deux premières propositions ont été écartées d'emblée.

Pour le secrétaire général, le renforcement « immédiat et massif » de la MINUAR nécessitait l'envoi de « plusieurs milliers d'hommes supplémentaires ». Il impliquait également une résolution sous le chapitre 7 de la charte qui aurait donné aux « casques bleus » le pouvoir d'utiliser la force pour instaurer la paix. M. Boutros-Ghali estimait d'autre part que le retrait total de la MINUAR aurait entraîné d'énormes pertes en vies humaines et des « répercussions tragiques dans les pays voisins ».

L'option finalement prise par le Conseil devrait permettre à un petit groupe de personnel de l'ONU, dirigé par le commandant de la force, de rester à Kigali pour servir d'intermédiaire entre les deux parties afin d'essayer de les mener à un accord de cessez-le-feu. reprise des opérations humanitaires. La MINUAR devrait aussi faciliter la